



Métro: aide accrue aux itinérants Page A 3



Garderies: la phase 1 du guichet unique ne couvrira que 40% des places Page A 4

**Libre-échange :**  
à Bruxelles, Marois prend la défense des fromagers québécois

Page A 3

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CIV N° 287

LE DEVOIR, LE MARDI 17 DÉCEMBRE 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## L'UPAC n'arrive pas à ébranler financièrement le crime organisé

L'unité anticorruption a pourtant connu une année record en 2013

BRIAN MYLES

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) a connu une année record en 2013 avec 66 arrestations et l'imposition d'amendes de 30 millions pour fraude fiscale. Malgré ce succès, l'escouade peine à récupérer les millions détournés dans les paradis fiscaux par les as de la corruption.

Depuis sa création, l'UPAC a obtenu des ordonnances de blocage pour 16 millions (en biens et en argent). «Je suis conscient que c'est peu, et j'aimerais qu'on en récupère plus», affirme le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, dans le cadre de son bilan annuel.

Le crime organisé a connu une belle courbe d'apprentissage au fil des ans. Elle est révolue l'époque pas si lointaine où les Hells Angels de l'an 2000 cachaient leurs liquidités dans des boîtes à chaussures, dans un appartement d'Anjou servant de «banque».

Les motards d'aujourd'hui possèdent presque tous des entreprises légitimes. Ils ont été fort habiles à intégrer l'industrie de la construction pour blanchir les profits de leurs activités criminelles.

L'adage veut que l'argent soit «le nerf de la guerre» dans la lutte contre le crime organisé. C'est la partie la plus difficile dans le travail de l'UPAC.

Les corrupteurs peuvent compter sur une armée de facilitateurs (avocats, notaires, fiscalistes) pour faire transiter les profits de leurs activités illicites d'un pays à un autre. «Le crime organisé, sa force est de flairer où il y a de l'argent à faire. On a vite compris comme faire de l'argent, éluder [l'impôt], le blanchir et le transférer dans d'autres pays. Ce n'est pas demain la veille qu'on va assommer le crime organisé», re-

VOIR PAGE A 8 : UPAC

DÉPART DE DANIEL PAILLÉ

## Duceppe reviendra-t-il au Bloc ?

L'ancien chef ne ferme pas la porte à un retour, évoqué au sein du parti



Daniel Paillé saluant son équipe après sa démission comme chef du Bloc québécois, lors d'une conférence de presse empreinte d'émotion, lundi à Montréal.

HÉLÈNE BUZZETTI  
MARIE VASTEL

Correspondantes parlementaires à Ottawa

MARCO FORTIER

À peine le départ-choc de Daniel Paillé était-il confirmé que la question a surgi: qui dirigera le Bloc québécois? Pierre Paquette a déjà dit qu'il n'était pas intéressé, le caucis se range derrière le député André Bellavance et, en coulisse, on reconnaît qu'il ne suffirait que d'un signal de la part de l'ex-chef Gilles Duceppe pour que le parti l'accueille à bras ouverts.

Visiblement ébranlé de devoir partir à peine deux ans après son élection à la tête du parti

souverainiste, Daniel Paillé a expliqué lundi midi qu'il n'avait d'autre choix. Lorsque ses médecins lui ont annoncé qu'il souffrait d'épilepsie, ils ont été sans équivoque. «Ça se gère, éventuellement ça se stabilise, mais dans un cadre de vie normal. Les gens étaient unanimes autour de moi pour me dire: "Tout ce que tu fais, c'est pas compatible". J'aime autant passer la

VOIR PAGE A 8 : BLOC

Lire aussi | Michel David: Qui a encore besoin du Bloc? Page A 3

L'éditorial d'Antoine Robitaille: Existence nécessaire. Page A 6



Plusieurs personnes, au sein du Bloc québécois, souhaiteraient le retour de Gilles Duceppe.

## AUJOURD'HUI



**Culture** | Alexandre Cadieux consacre sa chronique à l'acteur de théâtre Denis Gravereaux, disparu subitement dimanche. Page B 7

**Économie** | Les ministres des Finances des provinces se disent outrés par l'intransigeance de Flaherty, qui refuse de bonifier les régimes de retraite. Page B 1



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 2  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 5

CÉGEP

## Débat autour de l'utilité des cours complémentaires

La suppression de l'un des deux cours complémentaires pour faire de la place à l'histoire au cégep fait naître le débat sur l'importance de la formation complémentaire pour les étudiants. Utile ou accessoire?

LISA-MARIE GERVAIS

«L'influence des drogues», «Le plaisir et la douleur», «Les animaux de compagnie: soins et exigences d'un propriétaire averti»... Cela vous rappelle-t-il les titres accrocheurs des livres psycho-pop vendus à la caisse de la pharmacie du coin? Ce sont plutôt ceux des cours complémentaires offerts dans un cégep près de



«Les animaux de compagnie: soins et exigences d'un propriétaire averti» figure parmi les cours complémentaires offerts dans les cégeps.

VOIR PAGE A 8 : CÉGEP

SURVEILLANCE  
TÉLÉPHONIQUE

## La NSA dépasse les bornes, conclut un juge

MÉLANIE LOISEL

L'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) a dépassé les bornes avec son programme de collectes massives de métadonnées téléphoniques. Pour la première fois aux États-Unis, un juge fédéral d'un tribunal de Washington a stipulé que la NSA avait fort probablement enfreint la Constitution en recueillant des millions de numéros de téléphone et en enregistrant la durée des appels des citoyens américains.

À la suite d'une plainte déposée par Larry Klayman et Charles Strange, le juge Richard Leon soutient que les méthodes de collecte et d'écoute téléphonique de la NSA «portent atteinte à la vie privée», «manquent de discernement» et sont «abusives.» «Il est évident qu'un tel programme empiète sur les valeurs défendues

VOIR PAGE A 8 : NSA

## ACTUALITÉS

## La MMA reprend du service à Lac-Mégantic

Lac-Mégantic — La population de Lac-Mégantic n'aura d'autre choix que de réapprendre à vivre avec des trains au centre-ville.

Les autorités municipales ont en effet annoncé lundi la reprise graduelle du transport ferroviaire dans la municipalité à compter de mercredi.

Cependant, aucune matière dangereuse ne transitera par la ville jusqu'à nouvel ordre.

C'est toujours la compagnie Montreal Maine and Atlantic Railway (MMA) qui assurera le transport puisqu'elle est propriétaire de la voie ferrée.

La réouverture du tronçon a reçu l'aval de Transports Canada qui, après maintes inspections, a exigé de nombreux correctifs pour assurer la sécurité du transport sur la voie ferrée.

MMA a ainsi dû procéder au nettoyage des ornières aux passages à niveau et dégager les lignes de vue. La vitesse devra être réduite à 16km/h sur certains tronçons en raison de l'état des voies. Le transporteur ferroviaire devra également enlever la rouille qui s'est accumulée sur les rails après six mois d'inutilisation.

Par ailleurs, des vérifications des systèmes électriques ont été réalisées aux 39 passages à niveau qui en sont équipés, mais, bien que les systèmes soient fonctionnels, les trains

devront quand même s'arrêter à chaque passage à niveau et les opérateurs en descendre pour s'assurer de leur bon fonctionnement jusqu'à ce que Transports Canada ait la certitude que les signaux sont fonctionnels et sécuritaires.

## Voie de contournement

Le rétablissement du transport était considéré comme une priorité par les autorités locales, car plusieurs entreprises locales dépendent de ce moyen de transport pour leurs expéditions. Les embranchements de la voie qui mènent au parc industriel sont la propriété de la municipalité, qui s'est affairée à tout remettre en état.

La Ville de Lac-Mégantic souhaite toujours qu'une voie de contournement soit bâtie afin de sortir le chemin de fer du centre-ville une fois pour toutes, mais il s'agit d'un projet d'une centaine de millions de dollars dont la réalisation n'est pas possible à court terme.

Consciente que le retour des trains au centre-ville pourrait causer un certain malaise au sein de la population, la mairesse de Lac-Mégantic, Collette Roy-Laroche, a précisé que des services psychosociaux seront disponibles pour ceux qui en auraient besoin.

La Presse canadienne



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Le transport reprend, mais sans matières dangereuses.



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

L'administration Coderre retardera d'un mois l'envoi des avis d'imposition aux Montréalais.

## Budget: des compressions de 64 millions

Le maire de Montréal exige une contribution à la ville-centre et aux arrondissements

JEANNE CORRIVEAU

Pour équilibrer le budget 2014 de la Ville de Montréal, l'administration du maire Denis Coderre imposera des compressions de 64 millions de dollars à la ville-centre et aux arrondissements. Et comme il lui a fallu plus de temps pour confectionner le budget, elle retardera d'un mois l'envoi des avis d'imposition aux Montréalais, a fait savoir le président du comité exécutif, Pierre Desrochers, lundi.

Arrivée en poste en novembre dernier, la nouvelle administration a pris connaissance de la

situation financière de la Ville et en a conclu que tous les services devront se serrer la ceinture. « On s'est engagé à ne pas augmenter les taxes de plus de 2% et à travailler sur les dépenses. C'est ce qu'on fait », a expliqué M. Desrochers, en marge de la séance du conseil municipal.

## Retard coûteux

Ainsi, la ville-centre devra faire un effort de rationalisation de 50 millions. Les arrondissements, qui se plaignent depuis des années de sous-financement, verront l'indexation de leurs budgets (accordée par l'administration précédente) annulée, soit des compressions de 14 millions. « C'est un effort que tout le monde doit faire. La situation est difficile », a soutenu M. Desrochers.

Cette rationalisation devra être réalisée sans réduction de services aux citoyens, a insisté M. Desrochers.

La Ville ne devrait adopter son budget 2014 qu'en février prochain, ce qui occasionnera un report d'un mois de l'envoi des avis d'imposition aux citoyens. Ce retard engendrera des pertes de trois à quatre millions de dollars pour la Ville, a

précisé M. Desrochers. « Il y aura un coût pour la Ville. Ce n'est pas ce qu'on recherchait, mais, d'un autre côté, il fallait prendre les bonnes décisions et ne pas les prendre trop rapidement, ce qui aurait pu engendrer des coûts beaucoup plus élevés », a soutenu M. Desrochers.

Les Montréalais auront un mois de plus pour payer leur impôt foncier. Le premier versement pourra être fait le 1<sup>er</sup> avril et le second, le 1<sup>er</sup> juillet.

## Un nouveau d. g.

C'est dans ce contexte qu'arrive le nouveau directeur général de la Ville, Alain Marcoux, dont la nomination a été approuvée par le conseil municipal lundi. M. Marcoux recevra une rémunération annuelle de 315 000\$ et son mandat aura une durée de huit ans.

Ancien ministre au sein de l'ex-gouvernement de René Lévesque, M. Marcoux, 68 ans, occupe depuis 2006 le poste de directeur général de la Ville de Québec. Denis Coderre a précisé qu'une clause du contrat stipule qu'en cas de résiliation du contrat de M. Marcoux, celui-ci n'aura pas droit à une indemnité de départ. M. Mar-

coux entrera en fonction mardi matin à la Ville de Montréal.

À l'unanimité, les élus montrealais ont par ailleurs donné leur appui à une déclaration du maire Coderre demandant à Postes Canada de surseoir à sa décision d'abandonner la distribution du courrier à domicile d'ici cinq ans et d'engager des discussions avec les villes touchées par cette réforme. Denis Coderre estime qu'un front commun des villes canadiennes sera nécessaire pour convaincre Ottawa de trouver d'autres solutions. Le maire songe d'ailleurs à inviter le ministre fédéral Denis Lebel dans les rues de Montréal: « On va lui demander où il mettrait les boîtes. Je suis sûr qu'il n'aura pas une bonne réponse à nous donner là-dessus. »

Pendant ce temps à Québec, le maire, Régis Labeaume, n'a pas pris position sur les changements à Postes Canada. Interrogé sur ce dossier lundi, il a dit qu'il était toujours en réflexion à ce sujet et se préoccupait tout particulièrement du « centre-ville et [des] personnes à mobilité réduite. »

Avec Isabelle Porter  
Le Devoir

## VILLE DE QUÉBEC

## Le budget déplaît aux gens d'affaires

La hausse de 2,7% des taxes non résidentielles est dénoncée

ISABELLE PORTER  
à Québec

L'augmentation de 2,7% des taxes non résidentielles fait des mécontents chez les gens d'affaires de la capitale, mais le maire Régis Labeaume persiste et signe.

Le directeur général de la Chambre de commerce, Alain Kirouac, s'est dit déçu par le budget déposé lundi. « On avait demandé que les commerçants, les entrepreneurs et les grandes entreprises soient traités de la même façon que le secteur résidentiel. On nous taxe 1% de plus. »

Les hôteliers plaignent que leur situation « est déjà précaire ». « Nous subissons des hausses année après année depuis le 400<sup>e</sup> anniversaire, a fait valoir la présidente de leur Association, Michelle Doré. Il faudrait commencer à se demander si on est capables de suivre le rythme. »

## Des « animaux différents »

Or Régis Labeaume plaide que les taxes résidentielles et commerciales (non résidentielles) sont deux « animaux différents ». Il avance que « les payeurs de taxes » paient des biens et services qui suivent l'inflation alors que les revenus des commerçants sont « proportionnels à la richesse » et « en fonction du PIB ».

Ce raisonnement ne tient pas la route, selon Alain Kirouac. « La croissance du PIB n'est pas synonyme de croissance des profits », dit-il en précisant que l'indice de confiance des gens d'affaires est « à la baisse » à Québec. Selon lui, on peut s'attendre à ce qu'il y ait de la grogne quand les avis d'imposition vont être distribués en février et mars.

La hausse des taxes commerciales dérange d'autant plus que les milieux d'affaires ont très mal digéré la hausse de l'an dernier qui a suivi la nouvelle évaluation foncière. Au printemps, leur colère avait même forcé l'administration Labeaume à refaire tous les avis d'imposition pour ménager les plus touchés d'entre eux. Mais cette fois, le maire n'a pas l'intention de reculer. « On leur a tout expliqué. Les taxes commerciales, ça va avec le PIB, c'est tout! »

Pour le reste, le nouveau budget a été qualifié par le maire lui-même « d'ennuyant ». Comme par le passé, l'administration Labeaume a taxé le secteur résidentiel au niveau de l'inflation (1,7% en moyenne), supprimé un poste sur trois lors des départs à la retraite et réduit la dette en augmentant la part des investissements payés comptant.

Mais l'opposition croit qu'on en demande trop aux contribuables. Paul Shoiry prône un gel de taxes comme l'a fait le nouveau maire de Laval.

Le septième budget Labeaume s'élève à 1,33 milliard, soit 300 millions de plus que son premier, en 2007. Pour justifier les hausses de dépenses, il a répété hier qu'une bonne part des hausses de taxes permettrait de compenser l'augmentation du coût des régimes de retraite (12,3 millions au régime sur 20,4 millions de hausses).

Quant aux employés, leurs salaires demeurent gelés, à l'exception des policiers qui ont une nouvelle convention collective.

Le Devoir

## Non aux « fonctionnaires syndiqués » de la CRT

Le maire de Québec insiste pour qu'on retire à la Commission des relations du travail (CRT) son rôle d'arbitrage dans le plan Maltais sur les régimes de retraite. « Ce sont des fonctionnaires probablement syndiqués qui vont statuer sur des fonds de pension de fonctionnaires syndiqués. Ça n'a aucun sens », a lancé Régis Labeaume lors du conseil. Pour appuyer ses dires, il fait valoir que le Rapport D'Amours permettrait aux villes de trancher (après cinq ans). Depuis la présentation du plan jeudi, la ministre du Travail, Agnès Maltais, a déjà fait des concessions en remplaçant les forums par des rencontres, en incluant les policiers et pompiers dans le processus et en s'engageant à légiférer dès la rentrée parlementaire.



ANDRÉ SAUVÉ  
Porte-parole bénévole

LE PLAISIR  
D'AIDER,  
ÇA S'ATTRAPE

OXFAM.QC.CA/  
JESUISCONTAGIEUX



FAITES PARTIE  
DU MOUVEMENT!



Photo : Alexandre Bélaïr/Oxfam-Québec  
Notre programme d'engagement du public est financé par Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada.

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada  
Foreign Affairs, Trade and Development Canada

# ACTUALITÉS

## Qui a encore besoin du Bloc?



MICHEL DAVID

Les démissions pour des raisons de santé ou de conciliation avec la vie familiale en laissent toujours certains sceptiques, même quand elles sont parfaitement valables, comme dans le cas de Daniel Paillé. Dans le camp fédéraliste, on ne demande qu'à voir de nouveaux signes du déclin de la souveraineté et toute nouvelle tuile qui s'abat sur le Bloc québécois est nécessairement perçue ainsi.

Il suffit pourtant de jeter un coup aux sondages pour constater qu'il n'y a plus d'adéquation depuis longtemps entre la popularité du Bloc et celle de la souveraineté. Que le oui recueille 37% des intentions de vote selon Léger Marketing, ou 44% selon Crop, cela représente au moins le double de celles dont le Bloc est crédité.

On ne peut pas tenir M. Paillé responsable de sa déconfiture, qui est antérieure à son entrée en fonction, en décembre 2011, mais le moins qu'on puisse dire est que «l'élan» qu'il a évoqué lundi est difficilement perceptible de l'extérieur. A en croire le baromètre des personnalités politiques de Léger Marketing, son chef était plutôt un boulet pour le Bloc, alors que Thomas Mulcair et Justin Trudeau sont des atouts pour leur parti respectif.

### Pourquoi

pas? Robert

Bourassa est

bien revenu

après

avoir pris

une raclée.

Il va de soi que l'expulsion de Maria Mourani n'a rien fait pour améliorer l'image de M. Paillé, mais cet incident apparaît relativement mineur dans la crise existentielle que vit le Bloc depuis la vague orange de mai 2011. Au-delà du leadership, il y a une question de pertinence. Malgré les 35 000 membres dont il se réclame, de nombreux souverainistes ne voient manifestement plus son utilité.

L'ancien député bloquiste de Joliette, Pierre Paquette, a repris lundi l'argument selon lequel le Bloc serait toujours nécessaire pour bloquer les conservateurs de Stephen Harper, dont les valeurs sont tellement contraires à celles des Québécois. C'est aussi ce que Gilles Duceppe avait fait valoir durant sa dernière campagne électorale. On a vu le résultat.

S'il y a une chose que les élections de mai 2011 ont démontrée, c'est bien que le PC n'a pas besoin des voix du Québec pour prendre le pouvoir et même former un gouvernement majoritaire. En réalité, un Bloc en meilleure santé pourrait priver le NPD, ou même le PLC, de précieux sièges qui leur permettraient de supplanter les conservateurs.

Il est déjà remarquable que le Bloc, condamné à l'opposition perpétuelle, ait survécu aussi longtemps à la conjoncture qui l'avait vu naître, après l'échec de l'accord du lac Meech, et au départ de son charismatique fondateur.

Malgré l'échec du référendum et le départ de Lucien Bouchard, Gilles Duceppe a réussi à repositionner le Bloc comme chien de garde des intérêts du Québec à Ottawa, une mission qui pouvait sembler d'autant plus nécessaire quand Jean Charest est devenu le plus fédéraliste des premiers ministres de l'histoire du Québec moderne. Les libéraux sont maintenant retournés dans l'opposition et rien n'assure que Philippe Couillard saura les en tirer.

De toute manière, si l'objectif est de faire en sorte que le Canada devienne un «corps étranger» aux yeux des Québécois, comme l'a si bien dit Jean-François Lisée, la présence familière et rassurante d'un fort contingent souverainiste à la Chambre des communes est-elle bien indiquée? Bref, a-t-on encore besoin du Bloc?

Pierre Paquette a décrit en ces termes les qualités requises de l'éventuel successeur de Daniel Paillé: «Il faudra quelqu'un d'expérimenté, de fort, qui aura le respect des militants et des militantes. Il n'y a pas énormément de personnes en mesure de remplir ces conditions-là.» En effet.

Comme cela était prévisible, le nom de Gilles Duceppe a aussitôt commencé à circuler. Et l'ancien chef n'a pas fermé la porte. S'il acceptait de reprendre son ancien poste, il serait assuré d'un couronnement expéditif. Il est sans doute un des très rares, pour ne pas dire le seul qui aurait une chance de relancer le Bloc, à tout le moins de réintéresser la population à ce qu'il pourrait avoir à dire.

Plusieurs se sentent un peu coupables de l'avoir congédié aussi brutalement en 2011. Jack Layton était sans doute un homme sympathique, mais la vague orange a fait bon marché des services rendus par M. Duceppe. Après tout, pourquoi pas? Robert Bourassa est bien revenu après avoir pris une raclée.

Cette perspective ne ferait pas nécessairement sauter de joie à Québec. Très à cheval sur la discipline de parti, M. Duceppe a approuvé l'expulsion de Maria Mourani, mais il a clairement signifié son opposition à la Charte de la laïcité, qui constituera un enjeu majeur de la prochaine campagne électorale. Il serait un peu délicat de le faire monter sur la même tribune que Pauline Marois.

mdavid@ledevoir.com

### LIBRE-ÉCHANGE CANADA-UE

## À la défense des fromagers québécois

La première ministre Pauline Marois souhaite néanmoins profiter au plus vite de l'accord

CHRISTIAN RIOUX  
à Bruxelles

De passage à Bruxelles à l'occasion d'une tournée européenne, Pauline Marois a dit vouloir faire en sorte que le Québec profite au plus vite de l'accord de libre-échange Canada-Union européenne sans pour autant abandonner les producteurs de fromage québécois qui devront affronter une concurrence plus vive. S'il n'obtient pas de compensation d'Ottawa pour ses producteurs de fromage, le Québec n'appliquera pas l'accord de libre-échange, a affirmé la première ministre. Mais il ne remettra pas pour autant l'accord en question.

Alors qu'elle s'entretenait lundi à Bruxelles avec le commissaire européen au Marché intérieur, Michel Barnier, Pauline Marois a soutenu que cette question ne saurait être une cause de rupture des négociations qui se poursuivent avec l'Union européenne après l'entente de principe intervenue le 18 octobre dernier. «Non, ce n'est pas un deal breaker [une cause de rupture]. Il faut être bien clair là-dessus. L'engagement que j'ai pris auprès de M. Harper, c'est que nous accepterions de présenter cet accord de libre-échange devant l'Assemblée nationale [...] une fois qu'Ottawa aura eu une entente avec nos producteurs de fromage pour une compensation. Et tant que nous n'aurons pas cette entente, nous ne présenterons pas l'accord et il ne sera pas applicable. Mais ce n'est pas un deal breaker», a répété la première ministre.

### Adoption conditionnelle

Pauline Marois n'a pas expliqué ce qu'il adviendrait de l'accord Canada-Union européenne s'il n'était pas adopté par l'Assemblée nationale du Québec. L'Union européenne, quant à elle, exigera impérativement l'unanimité de ses 27 pays membres. Lundi à Bruxelles, Pauline Marois n'a pas repris à son compte la revendication de l'Union des producteurs agricoles, qui réclame une compensation de 450 millions de



YVES LOGGHE ASSOCIATED PRESS  
Pauline Marois, en compagnie lundi du ministre-président de la Flandre, Kris Peeters

dollars par année en échange du doublement des quotas d'importation de fromages européens. Des négociations se poursuivent à ce sujet avec le ministre de l'Agriculture, François Gendron, a-t-elle précisé.

Pauline Marois a par ailleurs obtenu l'assurance de Jean-Luc Demarty, directeur général de la division du Commerce à la Commission européenne, que l'Europe n'utiliserait pas la certification des produits pour mettre des bâtons dans les roues du traité et freiner l'importation des produits canadiens.

Alors qu'elle prononçait une allocution devant 150 représentants des milieux d'affaires belges et québécois à la Chambre de commerce Canada-Belgique-Luxembourg, Pauline Marois a dit vouloir augmenter de 10% en cinq ans les exportations du Québec vers l'Europe. Elle a surtout mis l'accent sur les avantages de

cet accord plus que sur ses inconvénients. «On n'a pas beaucoup d'inquiétude honnêtement. [...] Pour le reste, nous ne voyons que des avantages», a-t-elle dit.

La première ministre a fait valoir le fait que les entreprises européennes s'implantant au Québec pourront avoir accès au marché américain grâce à l'ALENA.

### Pas avant deux ans

Convaincue à son arrivée à Bruxelles que l'accord serait mis en pratique au plus tard dans un an et demi, la première ministre a appris de Michel Barnier que cela pourrait prendre jusqu'à deux ans avant qu'il soit ratifié par les 27 membres de l'Union européenne. Pauline Marois a aussi évoqué avec le commissaire européen l'ouverture l'été dernier de négociations entre l'Europe et les États-Unis. D'ici à ce que soit conclue une telle entente, la première ministre veut profiter de l'avantage compétitif dont pourrait jouir pendant encore quelque temps le Canada. «C'est pour ça qu'on veut prendre de l'avance, a-t-elle dit. On est ici dans cette perspective [pour] que le Québec prenne l'initiative.»

Interrogée sur ce qu'il adviendrait du libre-échange avec l'Europe en cas de sécession du Québec, la première ministre s'est montrée confiante dans la reconduction de cet accord. «À mon point de vue, sans parler d'un véritable automatisme, moi, je crois que ça pourrait aller dans ce sens-là. [...] On sera d'accord pour appliquer les ententes en termes de commerce intérieur et de commerce international.»

Pauline Marois a aussi rencontré lundi le ministre-président de la Flandre, Kris Peeters, avec qui elle souhaite signer une entente sur la mobilité durable. Pauline Marois achève sa visite de cinq jours en Europe mardi par une rencontre à l'Élysée avec le président François Hollande.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Ville de Montréal a annoncé lundi la création prochaine d'une agence sociale qui coordonnerait les services à l'itinérance de la métropole.

## Des services d'aide aux itinérants dans cinq stations de métro de Montréal

CAROLINE MONTPETIT

Ce ne sera pas un, mais trois intervenants qui silloneront désormais les stations de métro Place-des-Arts, McGill, Bonaventure, Berri-UQAM, et Atwater, pour venir en aide aux itinérants qui y trouvent refuge durant la journée en hiver.

La Société de développement social de Ville-Marie a en effet annoncé lundi qu'elle entrerait dans la deuxième phase du pôle de services à l'itinérance qu'elle avait mis en place l'an dernier, avec la collaboration, entre autres organisations, de la Société de transport de Montréal, de la Société Makivik et du gouvernement du Québec. La Ville de Montréal investira pour sa part 200 000 \$ dans l'exercice.

### De nombreux autochtones

Le maire de Montréal, Denis Coderre, dit avoir toujours l'intention de favoriser l'accès au logement et au travail pour les milliers d'itinérants de Montréal. Il a d'ailleurs également annoncé la création prochaine d'une Agence sociale, qui coordonnerait les services à l'itinérance de la ville.

Selon les données d'une enquête réalisée auprès de la clientèle du centre de jour Saint-Mi-

« 71% de la clientèle a des problèmes de santé mentale »

Kaitlin Murphy, intervenante auprès de la population itinérante du métro de Montréal

chaels, qu'on appelle aussi «Le toit rouge», et qui est étroitement lié au projet, 15% des itinérants ont un diplôme universitaire. Un sur trois n'a pas travaillé depuis au moins cinq ans, un sur cinq a moins de 30 ans, 44% d'entre eux ont au moins un enfant, 28% sont nés en dehors du Canada et 31% sont autochtones, dont une très forte proportion d'Inuits. En effet, le Nunavik, au nord du Québec, est l'endroit au Canada où les logements sont les plus rares et les plus surpeuplés, rappelait lundi Robbie Watt de la Société Makivik.

Cette surpopulation se conjugue avec des problèmes physiques et familiaux qui font en sorte que le lieu de naissance des Inuits devient inhospitalier. Or, pour plusieurs, Montréal n'est pas la terre promise qu'ils avaient d'abord

imaginée. La grande séduction se révèle une grande déception, relevait hier la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Diane de Courcy.

«Les Inuits sont des contribuables comme les autres Canadiens», dit Robbie Watt. Les intervenants impliqués dans ce projet ont pour mission d'offrir une écoute aux itinérants pour les orienter vers différents services, dont des soins de santé.

L'intervenante Kaitlin Murphy, qui travaille avec la population itinérante du métro depuis un an, constate que «71% de la clientèle a des problèmes de santé mentale». Or, la population itinérante est réticente à se présenter dans les hôpitaux, parfois inhospitaliers à son égard, constatait hier le psychiatre Nicolas Bergeron, président de Médecins du monde Canada.

«S'ils ne vont pas aux soins, il faut que les soins viennent à eux», dit-il.

L'équipe de Médecins du monde est d'ailleurs partie prenante de ce projet d'aide aux itinérants du métro de Montréal.

Le Devoir

Lire aussi • Nouvelle approche face à l'itinérance. Une lettre ouverte de Marc Garneau, député libéral de Westmount-Ville-Marie. Page A 7

## ACTUALITÉS

## Moore s'excuse pour ses propos « insensibles » sur la pauvreté infantile

Ottawa — Le ministre fédéral de l'Industrie, James Moore, s'est excusé, lundi, pour ses propos qu'il qualifie lui-même d'« insensibles » à l'égard de la pauvreté infantile au Canada.

M. Moore a affirmé sur son site Internet avoir eu la semaine dernière un commentaire « insensible » en réponse à une question d'une journaliste.

Le ministre aurait dit à une station de radio de Vancouver que ce n'était pas à lui de nourrir « l'enfant de [son] voisin ».

M. Moore discutait de l'état de la pauvreté infantile au Canada, un enjeu sur lequel le gouvernement conservateur de Stephen Harper a été fréquemment critiqué.

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) avait qualifié les propos du ministre fédéral de cruels et d'offensants.

Les libéraux ont accusé le gouvernement de s'être dés-

intéressé de l'enjeu criant de la pauvreté au Canada.

Selon le NPD, la pauvreté des enfants n'a pas cessé de croître sous la gouverne des conservateurs, et ils « osent prétendre que cela ne les concerne pas ».

Le député libéral Ralph Goodale a soutenu que le cabinet Harper avait tenté la semaine dernière de « se laver les mains » de statistiques montrant qu'un enfant sur sept au Canada vit dans la pauvreté et va à l'école chaque jour l'estomac vide.

Lundi, M. Moore a affirmé que « tous les ordres de gouvernements et, bien sûr, tous les membres de la société » doivent démontrer de la compassion envers les pauvres. Il a ajouté qu'il fallait en faire plus encore, et que ses propos n'aidait en rien le combat contre la pauvreté.

The Associated Press



James Moore



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Les places en milieu familial seront exclues pour les départs du guichet unique.

### GARDERIES

## Un guichet unique pour seulement 40 % des places

La 1<sup>re</sup> phase d'implantation peine à rallier l'ensemble du réseau

AMÉLIE  
DAOUST-BOISVERT

**220 494**

Nombre de places à contribution réduite au Québec en date du 31 octobre 2013

Au moment de son implantation, le guichet unique d'accès aux places en garderie à 7\$ ne couvrira que 40% des places existantes, soit celles des CPE. En effet, les places en milieu familial seront exclues au départ, alors que les garderies privées subventionnées promettent un boycottage du guichet, dont la mise en place doit coûter, selon les estimations de Québec, un million de dollars sur deux ans.

Résultat, 60% des 220 494 places ne seront pas accessibles par le guichet unique, pour lequel le ministère de la Famille a annoncé lundi avoir retenu les services de la Coopérative Enfance Famille. Elle doit créer une liste d'attente unique pour les places à 7\$ d'ici au 1<sup>er</sup> juin prochain. Actuellement, cet organisme gère les listes des régions de Montréal, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, principalement.

### Des exclus volontaires et involontaires

Le réseau des garderies privées subventionnées compte boycotter cette porte d'accès unique. Le président de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), Sylvain Lévesque, indique que ses membres n'ont pas l'intention

de collaborer. « Nous allons continuer à sélectionner notre clientèle », avertit-il.

Il y a 42 520 places en garderies privées subventionnées, selon le ministère de la Famille. La plupart sont membres de l'AGPQ. L'autre association qui les représente, le Rassemblement des garderies privées du Québec, n'a pas rappelé *Le Devoir*.

Le guichet unique est un « gaspillage d'argent », selon M. Lévesque. Selon lui, les parents aiment magasiner leur service de garde et visiter plusieurs endroits avant d'arrêter leur choix, désir qui sera brimé par le guichet unique. « Les parents vont continuer de cogner aux portes des garderies de leur quartier », dit-il.

Les quelque 91 000 places en milieu familial ne seront pas incluses dans la première phase du projet. Et on y ignore quand la seconde phase débutera. Les éducatrices affiliées à la CSN en sont déçues. « Ça nous inquiète, car on se demande s'il restera des enfants pour nos mi-

lieux quand nous serons finalement intégrés », indique Dany Lacasse, représentant des éducatrices en milieu familial à la CSN. Cette affirmation peut sembler étonnante dans un contexte de pénurie de places, mais selon M. Lacasse, dans certaines régions, des places à 7\$ en milieu familial ne trouvent pas preneur.

Seulement 36% des garderies adhèrent à un guichet d'accès pour l'instant, selon le ministère de la Famille. Il y a plusieurs joueurs dans le secteur, comme BILA, qui devront céder leurs listes à Coopérative Enfance Famille.

### Portrait des besoins

Le guichet unique doit non seulement faciliter les démarches des parents, mais aussi permettre de créer un portrait clair des besoins. « Nous n'avons pas le véritable portrait », indique la porte-parole du ministère Nadia Caron. Des enfants sont inscrits sur plusieurs listes, et y demeurent souvent même lorsqu'ils ont trouvé une place ailleurs.

Que fera le ministère si le boycottage des garderies privées subventionnées se concrétise? « Nous ne parlons pas de sanctions pour le moment. Mais ce sera une obligation d'y adhérer », répond M<sup>me</sup> Caron.

Le Devoir

### SAINT-LAURENT

## Locataires exaspérés

Thermomètre en baisse au complexe résidentiel La Joie de vivre

ISABELLE PARÉ

Le thermomètre fait toujours des siennes au complexe résidentiel « La Joie de vivre » à Saint-Laurent, où le chauffage a de nouveau été interrompu, en dépit des températures sibériennes qui touchent la métropole.

Les locataires ont dû passer plusieurs heures sans chauffage lundi et pendant la fin de semaine dernière. Une lettre a été envoyée aux locataires du 135, rue Deguire pour les aviser « d'interruptions additionnelles » du chauffage principal, défectueux depuis le début de la saison froide.

En novembre dernier, *Le Devoir* avait signalé la situation vécue par plusieurs familles résidant dans les deux édifices en hauteur du complexe La Joie de vivre, privées de chauffage et d'eau chaude pendant plusieurs jours.

A ce moment-là, la compagnie propriétaire de l'immeuble, CAPREIT, s'était engagée à terminer les travaux en cours sur les chaudières principales le 30 novembre, au 155, rue Deguire, et le 4 décembre, au 135, rue Deguire. Mais les problèmes semblent loin d'être résolus.

La lettre, expédiée aux locataires le lendemain de la première interruption du chauffage, précise « qu'à cette étape du projet, nous prévoyons que vous devriez être peu incommodés par les travaux ».

Mais ce n'est pas l'avis de plusieurs locataires, dont certains auraient tout simplement décidé de quitter les lieux. « En fin de semaine, il n'y avait ni eau chaude ni chauffage. La génératrice (du chantier de réparations) ne fonctionnait pas. Ça fait des jours qu'on vit ces montagnes russes. Tout ce que je souhaite, c'est résilier mon bail, mais je n'arrive même pas à joindre les personnes responsables », a martelé lundi Hugo Bissonnet, un locataire exaspéré.

Un autre résident en colère dit peiner à garder la température au-dessus de 19 degrés dans son logement. « Samedi, les pompiers et la police ont même été appelés, mais il n'y avait personne de l'administration. Avec -30°C la nuit, ça n'a pas de sens, déplore Adbelkacim Fourari. On a fait appel à la Régie, mais maintenant chacun doit se battre seul. On ne peut se payer un avocat. »

Le Devoir

## Les savons antibactériens dans la mire de la FDA

Rien ne prouve que les savons liquides antibactériens proposés sur le marché aident à prévenir la propagation des bactéries et ils pourraient même être dangereux pour la santé, croit la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis.

La puissante agence fédérale américaine a annoncé lundi qu'elle se pencherait de nouveau sur l'innocuité de produits chimiques comme le triclosane, à la lumière d'études récentes qui montrent qu'ils peuvent interférer avec les niveaux d'hormones et contribuer au développement de bactéries résistantes aux médicaments.

### Dangereux, le triclosane?

Cette décision préliminaire vient renforcer la position des chercheurs qui préviennent, depuis longtemps, que ces produits sont, au mieux, inefficaces, et au pire, dangereux pour la santé publique.

En vertu d'une règle proposée lundi, la FDA imposera aux fabricants de démontrer que leurs savons et liquides antibactériens sont sécuritaires et plus efficaces que l'eau et le savon. Si les compagnies échouent à en faire la preuve, les produits devraient être reformulés, réétiquetés

ou possiblement retirés du marché.

Une décision est attendue dans quelques mois.

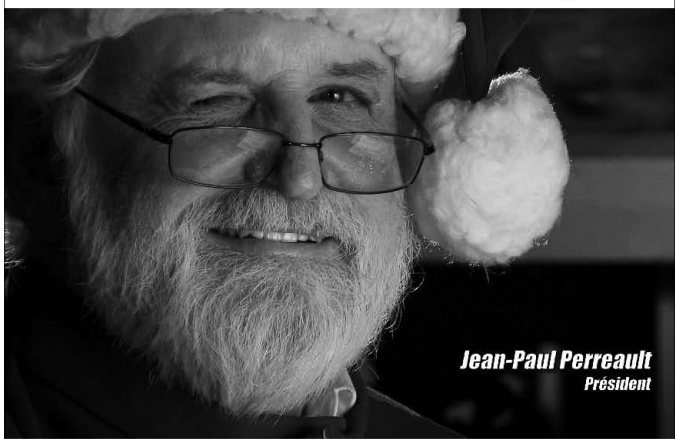
La décision préliminaire de l'agence américaine ne s'applique qu'aux produits d'hygiène personnelle, mais elle pourrait avoir des répercussions sur des milliers de produits antibactériens, des couteaux de cuisine aux jouets en passant par le dentifrice — une industrie d'un milliard de dollars par année.

Le triclosane se retrouve dans environ 75% des savons antibactériens vendus aux États-Unis. L'effet du triclosane a surtout été étudié chez les animaux. Certains scientifiques croient que le produit pourrait, chez l'humain, interférer avec les hormones et augmenter les risques d'infertilité, de puberté hâtive et d'autres problèmes de développement. D'autres scientifiques croient que l'utilisation de tels produits sur une base régulière contribue au problème de l'antibiorésistance.

En mars 2010, l'Union européenne a banni le triclosane de tous les produits qui entrent en contact avec les aliments, comme les contenants et les ustensiles.

The Associated Press

**Le Père Noël a besoin de vous...  
Mes emplettes de Noël tout en français!**



Jean-Paul Perreault  
Président



www.imperatif-francais.org

f Impératif français

t Imp\_français

### TROIS-RIVIÈRES

## Brosseau aurait aussi menacé de mort Stephen Harper

Trois-Rivières — Daniel Brosseau, l'individu de 37 ans accusé d'avoir proféré des menaces de mort à l'endroit de la première ministre du Québec, Pauline Marois, fait désormais face à une autre accusation similaire, à l'endroit cette fois du premier ministre du Canada, Stephen Harper. L'accusation a été déposée lundi au palais de justice de Trois-Rivières, où Brosseau a obtenu une remise en liberté assortie de plusieurs conditions. Il était détenu depuis jeudi. Il devra notamment res-

pecter un couvre-feu, ne pourra quitter la ville de Trois-Rivières sans être accompagné d'un membre de sa famille et ne pourra accéder à Internet. Daniel Brosseau avait été arrêté jeudi, à son domicile de Trois-Rivières, et les policiers avaient alors saisi du matériel informatique, ainsi qu'un poing américain, pour lequel il fait également face à une accusation de possession d'une arme prohibée. Le Trifluvien est connu du milieu policier pour d'autres délits mineurs. Les menaces de Daniel Brosseau ont été proférées sur le populaire réseau social Facebook, une pratique qui expose les auteurs à des accusations criminelles, rappelle la Sûreté du Québec.

La Presse canadienne

## Les Néandertaliens prenaient soin des anciens et des morts

KERRY SHERIDAN  
à Washington

Un vieil homme de Néandertal édenté et pouvant à peine marcher a été pris en charge par son groupe avant d'être enterré avec soin, révèle lundi une étude confirmant le respect qu'accordaient les Néandertaliens à leurs anciens et leurs morts.

Ces conclusions sont l'aboutissement de travaux menés pendant treize ans sur le site de sépulture de La Chapelle-aux-Saints, situé en Corrèze, dans le sud de la France, initialement découvert en 1908.

Au cours des années, des analyses plus détaillées de ce lieu de sépulture vieux de 50 000 ans ainsi que la découverte d'autres tombes de Néandertaliens ailleurs en Europe ont laissé penser que ces cousins disparus des hommes étaient plus développés qu'on ne le pensait. Les chercheurs ont désormais écarté la possibilité que cette fosse ait résulté d'une formation géologique, indiquant au contraire qu'elle a dû être creusée, soulignent ces travaux parus dans les *Proceedings of the National Academy of Sciences*.

Le trou dans lequel les ossements reposaient était formé de

calcaire mou et d'argile, préciment-il, soulignant que dans la nature ces formations sont toujours horizontales alors que sous le corps du mort, les couches étaient verticales. « Cette fosse ne peut avoir aucune origine naturelle [...] et la seule explication ne peut être que la main de l'homme », insiste William Rendu, un paléontologue de l'Université de New York, principal auteur de l'étude.

Les chercheurs estiment que le vieillard devait être quelqu'un d'important, tout au moins pour le groupe avec lequel il vivait. Puisqu'il était édenté, d'autres devaient probablement écraser la nourriture pour qu'il puisse l'avaler et avec la hanche droite bloquée et plusieurs vertèbres fracturées et soudées entre elles, il était incapable de se déplacer seul, relève M. Rendu.

Et une fois mort, « ils auraient pu simplement l'abandonner dans la nature où des animaux l'auraient rapidement dévoré, relève-t-il. Au lieu de cela, ils ont creusé une fosse de plus d'un mètre de profondeur avec les outils rudimentaires dont ils disposaient alors, comme des pierres, des morceaux de bois ou d'ossements ».

Agence France-Presse

**Congédié?**  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

# Le solde de Porter se prolonge jusqu'au jeudi 19 décembre. Profitez des rabais pendant les Fêtes. Joyeuses réservations et bon vol !

Le solde Balade en raquettes se prolonge. Tracez votre route vers l'une des 19 destinations de Porter. Pour bénéficier de nos rabais jusqu'au printemps, réservez d'ici le jeudi 19 décembre.



Vois au départ de Montréal. Réservez d'ici le 19 décembre 2013. Voyagez d'ici le 21 mai 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat sept jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.\* Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour <b>172 \$</b>	TORONTO 16 par jour <b>137 \$</b>	SAULT STE. MARIE <b>206 \$</b>	ST. JOHN'S <b>247 \$</b>	SUDBURY <b>206 \$</b>	THUNDER BAY <b>212 \$</b>	TIMMINS <b>206 \$</b>	WINDSOR <b>172 \$</b>	BOSTON <b>227 \$</b>
CHICAGO <b>242 \$</b>	NEW YORK <b>221 \$</b>	WASHINGTON Dulles <b>227 \$</b>	<b>PRIX TOUT COMPRIS</b>					

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

[flyporter.com](http://flyporter.com)

\*Réservez d'ici 23 h 59 heures de l'Est le 19 décembre 2013. Voyagez d'ici le 21 mai 2014. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles les 14, 15 et 17 février 2014, du 17 avril au 21 avril 2014 et les 16, 17 et 19 mai 2014. Porter peut exiger un achat sept jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur [flyporter.com](http://flyporter.com). Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à [flyporter.com](http://flyporter.com). En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

## ÉDITORIAL

## RETRAITES

## Ottawa dit non aux provinces

Les ministres des Finances des provinces n'ont pas réussi à convaincre leur homologue fédéral, Jim Flaherty, de la nécessité de poursuivre les études en vue de bonifier le régime public des rentes au pays. À l'évidence, la solution de l'épargne volontaire et privée est la seule qui soit acceptable pour le gouvernement Harper.

**I**l ne faut pas s'attendre à des changements au Régime des rentes du Québec (RRQ) ni à son pendant, le Régime de pension du Canada (RPC), tant que les conservateurs seront au pouvoir. Même si les dix provinces s'entendent pour poursuivre l'analyse du dossier, et une majorité d'entre elles pour réformer le système, Ottawa refuse carrément d'aller plus loin sous prétexte que toute hausse des cotisations constituerait «une taxe qui tue l'emploi».

Le ministre des Finances du Québec, Nicolas Marceau, s'est dit «déçu» du «manque de flexibilité» du fédéral, mais, honnêtement, il doit se sentir soulagé. Après tout, le premier choix du gouvernement Marois va aussi à une solution privée par l'entremise des futurs régimes volontaires auxquels les entreprises devront inscrire leurs employés sans avoir à y contribuer elles-mêmes.

Il faut rappeler qu'à cause de la croissance moins rapide du nombre de travailleurs actifs par rapport aux retraités, les salariés québécois subissent depuis 2012 une hausse annuelle de leurs cotisations de 0,15 point qui portera le taux à 10,8% en 2017 partagé également entre les employés et les employeurs.

On comprend la réticence du gouvernement Marois, mais il ne fait pas de doute que le Québec devra prendre le train, un jour ou l'autre, à cause des avantages indéniables d'une solution collective et publique aux lacunes du système actuel. Après tout, l'amélioration du RRQ sera toujours moins coûteuse en frais de gestion, et plus rentable pour les retraités grâce à la participation obligatoire des employeurs aux coûts du régime.

Depuis que les provinces, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard en tête, sont revenues à la charge, il y a quelques mois, Ottawa s'est montré plus réticent que jamais à les accompagner. À l'écoute des milieux d'affaires, le ministre Flaherty, qui s'était déjà montré favorable à une réforme, ne cesse désormais de répéter que la conjoncture interdit d'ajouter une «nouvelle taxe». Réponse essentiellement idéologique puisque les cotisations au RRQ-RPC, comme à tout autre régime de retraite, constituent une forme d'étalement du revenu sur la vie bonifiée d'un taux de rendement et d'un report d'impôt.

Si M. Flaherty est revenu sur ses positions pour préconiser la formule du choix individuel par l'entremise du REER, des régimes volontaires et même du CELL, c'est moins pour des raisons d'efficacité économique qu'à cause des pressions exercées par les milieux d'affaires, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante au Conseil du patronat en passant par les banques et les compagnies d'assurances qui se battent bec et ongles pour conserver la gestion des épargnes.

Alors qu'on croyait la réforme du régime public des retraites remise à l'ordre du jour depuis la menace de l'Ontario d'agir seule en cas d'échec, voilà que la classe moyenne qui éprouve le plus de difficultés à épargner devra se faire à l'idée : seule une discipline de fer lui permettra de combler le manque à gagner nécessaire à une vie décente après ses quarante ans de travail. Dommage!

## LE BLOC APRÈS DANIEL PAILLÉ

## Existence nécessaire

**O**n dirait que le sort s'acharne sur le Bloc québécois. Déjà fragile après sa dégelée de mai 2011, il a traversé depuis quelques semaines de rafting éprouvantes : enquête sur les dépenses de Gilles Duceppe (ce dernier a été blanchi) ; expulsion déchirante de Maria Mourani autour du difficile débat sur la charte des valeurs québécoises. Et maintenant, voilà que son chef Daniel Paillé doit laisser sa place en raison de son état de santé précaire.

Plusieurs acteurs politiques ont évidemment mis la partisanerie de côté afin de souhaiter à M. Paillé de juguler la satanée maladie qui l'afflige. Saluons ici l'ardeur avec laquelle, depuis 2011, ce dernier a travaillé (souvent dans l'ombre) à relancer le Bloc. Non sans certains succès : les finances du parti s'améliorent ; début mars un transfuge néodémocrate, Claude Patry, passait au Bloc après un débat essentiel sur la loi sur la clarté.

M. Paillé n'était pas un chef charismatique, mais avait eu le leadership nécessaire pour définir un plan de redressement du Bloc. Les sondages n'ont rien des années fastes, mais le Bloc réussit quand même beaucoup mieux que d'autres partis québécois, à d'autres paliers, dont on ne remet pourtant pas constamment l'existence en question : QS et la CAQ, notamment.

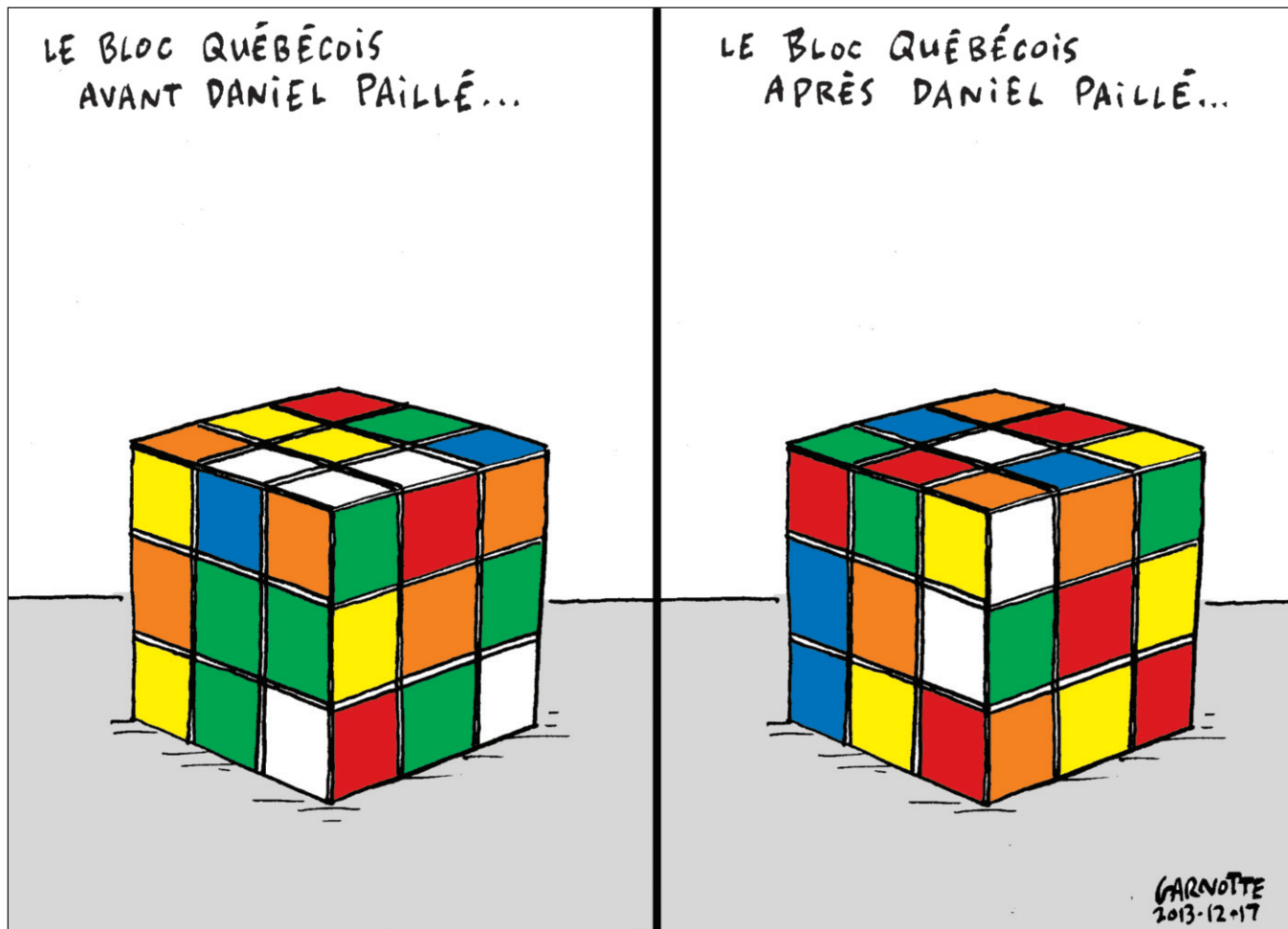
Plusieurs se réjouissent secrètement : le départ de M. Paillé serait le dernier clou dans le cercueil du Bloc. Le Québecois honteux est prompt à se dire «tanné» de voir les siens «toujours chialer» à Ottawa. Or, *no taxation without representation* : il y a encore quelque 40% de souverainistes au Québec. Ceux-là ont le droit d'être représentés dans tous les Parlements où ils ont des élus. À un moment charnière du Canada, le rapatriement de la Constitution, Pierre Elliott Trudeau a pu soutenir qu'avec ses 74 députés québécois, il avait une légitimité égale à l'Assemblée nationale. Ne l'oublions pas.

Au surplus, l'affront qui a conduit à la naissance du Bloc (le rejet de Meech) n'a jamais été réparé. Certains rétorqueront que c'est là la preuve que ce parti a failli. Or, si les vingt ans où le Bloc a été un parti reconnu à la Chambre des communes nous apprennent quelque chose, c'est que sa critique inlassable a eu une grande utilité : le déséquilibre fiscal, le scandale des commandites, combien de dossiers où il a agi comme dénonciateur ? Depuis 2011, le NPD — alors que les initiatives fédérales unilatérales se multiplient — démontre qu'il est incapable de jouer pleinement ce rôle. Et il ne faut pas compter sur Justin Trudeau en ces matières... L'existence du Bloc demeure donc nécessaire. Avec un nouveau (disons Pierre Curzi), il pourrait rendre de grands services au Québec.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Lettre à Dany Laferrière

Les Haïtiens et les Québécois entérinent, cela va de soi, le choix des académiciens. Tous sont fiers de votre couronnement. Sans vous proposer de faire la révolution à l'intérieur de l'illustre compagnie, nous pouvons vous proposer quelques sentiers à explorer.

On dit que le français se porte mal à différents points de vue. Beaucoup de locuteurs ignorent des mots de la vie quotidienne et empruntent sans scrupules et parfois de manière inutile chez leurs voisins. D'autres le font par snobisme et par psittacisme. Le dynamisme interne est très souvent dévoyé. Si on a besoin d'un mot nouveau, on ne réussit pas à le former selon les règles courantes du français. On a proposé une réforme de l'orthographe et elle semble s'installer petit à petit. Mais on a ignoré les mots anglais ou autres qu'il faudrait adapter aux graphies françaises. Derrière tout cela se profile le poids de la mentalité : la langue est un lieu de conservatisme.

À vous, Monsieur Laferrière, de convaincre vos nouveaux collègues de viser d'abord et avant tout les mentalités.

Gaston Bernier  
Président de l'ASULF  
Québec, le 13 décembre 2013

## Donner de l'espoir

C'est bientôt Noël, la frénésie des Fêtes est bien installée, la générosité des gens est à son apogée avec les campagnes de paniers de Noël qu'on appelle aussi les guignolées. Donner pour soulager un peu la souffrance, pour remercier la vie de la

chance que nous avons d'être aussi choyés ou donner tout simplement pour le plaisir de donner un peu de soi-même. Aussi cliché que cela puisse paraître, il n'y a pas de petit don ni de petit geste, et parfois ce n'est pas la grosseur de la boîte que nous offrons pour les paniers de Noël qui est importante, mais bel et bien les sentiments qui nous habitent lorsque nous préparons et offrons cette boîte.

J'ai le privilège de servir de mère Noël pour notre mouvement de donateurs : c'est moi qui irai remettre les cartes-cadeaux aux enfants de la DPJ, des bons d'achat aux familles d'enfants hospitalisés et c'est moi aussi qui recevrai les caresses sincères des enfants, les baisers remplis de tendresse des mamans, les remerciements émotifs des papas... Nos gestes de bonté font une différence bien au-delà de l'aspect matériel des choses ; ils font une différence dans le cœur meurtri de gens qui vivent une période difficile. Cette solidarité redonne espoir aux parents et aux enfants. L'espoir d'un futur meilleur. On ne parle pas de paix dans le monde et de la fin de la famine, on parle d'espoir de retrouver la santé, de s'en sortir financièrement, de pouvoir enfin se lever le pied léger un beau matin. C'est aussi la certitude de ne plus se sentir seul pour affronter l'Everest.

Et si jamais vous manquez d'inspiration, je vous invite à demander à vos contacts de vous offrir le plus beau des cadeaux soit, celui de signer leur carte d'assurance-maladie pour autoriser le don d'organes au décès. Aujourd'hui, vous êtes invité à donner, mais la vie est ainsi faite qu'un jour vous pourriez avoir besoin de recevoir vous aussi.

Francine Laplante  
Le 13 décembre 2013

## Gaspillage postal

Chaque année, je donne à certains organismes de charité un peu au hasard ou selon les besoins plus précis exprimés par ceux-ci de temps en temps. La dernière année, j'ai conservé tous les envois que ces organismes m'ont fait parvenir par la poste sans même les ouvrir.

Je viens donc en ce mois de décembre de les compiler. Alzheimer : 4 envois, Leucan : 2, Sainte-Justine : 5, Croix Rouge : 4, Sclérose en plaques : 6, CHUM : 4, INCA : 8, Cancer du rein : 1, UNICEF : 3, Mission Bon Accueil : 1, Institut de gériatrie : 1, Leucémie et lymphome du Canada : 1, Médecins sans frontières : 1, Moisson Montréal, 1. Total : 42.

Je crois que je ne recevrais pas de courrier dans ma boîte aux lettres si ce n'était de ces organismes qui dépendent des fortunes en timbres et en cadeaux (étiquettes autocollantes, cartes de souhaits, etc.) pour me solliciter. Je suis enragée quand je reçois ce courrier parce que trop d'argent recueilli passe dans ces envois plutôt que de servir aux causes pour lesquelles les dons sont faits.

En ce mois de décembre, je crois que je vais orienter mes dons vers les organismes qui m'ont sollicitée une seule fois ou pas du tout.

À l'ère du numérique, il me semble que ces organismes devraient utiliser nos adresses courriel pour ces envois. De toute façon, pour ma part, je vais leur envoyer mes dons sur leur site Internet et à l'aide de ma carte de crédit.

Louise Savoie  
Le 13 décembre 2013

## LIBRE OPINION

## La médecine privée ne nuit pas au système public

JASMIN GUÉNETTE

Vice-président de l'Institut économique de Montréal (IEDM)

JULIE FRAPPIER

Économiste de la santé et titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Montréal

**A**u cours des derniers mois, le ministre québécois de la Santé, Réjean Hébert, a multiplié les déclarations alarmistes au sujet de la médecine privée. En mai, il qualifiait d'«hémorragie» le départ de médecins vers les cliniques privées et estimait que ce phénomène préoccupant aggravait la pénurie de médecins dans le réseau public. En septembre, il réitérait sa détermination à «colmater les brèches» et à mettre fin à ce «glissement vers le privé». Qu'en est-il réellement ?

Bien que leur nombre ait augmenté depuis le début des années 2000, les médecins non participants au régime public ne comptent toujours que pour 1,38% de l'ensemble des médecins au Québec, soit 263 sur un total de 18 990. De ce nombre, 186 étaient des généralistes et 77 des spécialistes. Quant au nombre de médecins œuvrant dans le système public, loin de diminuer à cause des départs vers le secteur privé, il est en hausse. De 2004 à 2012, 11 299 omnipraticiens supplémentaires ont rejoint la profession, alors que le nombre

de spécialistes a grimpé de 1716.

Par ailleurs, le Québec compte plus de médecins par habitant que la moyenne canadienne et que sept autres provinces. On peut donc difficilement prétendre que ce développement restreint de la médecine privée est responsable des problèmes du système public de santé. Les données officielles en ce qui a trait aux cliniques sont très sommaires. Nos recoupements ont permis de constater que les médecins non participants seraient affiliés à 185 cliniques médicales. La plupart d'entre eux (58%) travaillent seuls ou sont les seuls médecins non participants dans des cliniques comptant aussi des médecins participants. Il est intéressant de constater que les «grosses» cliniques médicales ne sont pas représentatives de l'écosystème de la médecine privée, puisqu'elles concernent seulement 13% de ces médecins.

Nous avons cherché à connaître un peu mieux la nature de la clientèle des cliniques privées, sur laquelle aucune donnée n'existait à ce jour, en procédant à une enquête de terrain auprès de patients (voir le site Web de l'IEDM pour obtenir les résultats détaillés). Tout d'abord, le profil financier des clients ne correspond pas à l'image caricaturale d'une élite de gens très riches qui se paient des soins dans des cliniques luxueuses, mais ressemble plutôt à celui de la population en général. Les rai-

sons exprimées pour visiter une clinique privée sont directement liées à l'existence de problèmes d'accès aux soins de première ligne dans le système public. Presque toutes les visites étaient motivées soit par une urgence, soit par des douleurs ou des préoccupations médicales. La moitié des répondants ont aussi affirmé avoir tenté d'aller dans un hôpital ou dans une clinique publique pour la même raison avant de prendre leur rendez-vous.

Enfin, la raison mentionnée comme étant très importante par la presque totalité des patients sondés (96%) était la possibilité d'obtenir rapidement un rendez-vous. Parmi les autres raisons considérées comme les plus importantes se trouvent : la possibilité d'obtenir rapidement un traitement ou une chirurgie ; le bon suivi des patients ; le fait que le personnel médical explique bien le diagnostic ou le traitement ; et le professionnalisme du personnel médical.

Même si elle demeure relativement limitée, l'offre de services médicaux privés profite à beaucoup de Québécois. Loin de constituer une «saignée», la médecine privée contribue en fait à accroître l'offre globale de services de santé et à désengorger le système public. Son développement ne devrait pas servir de prétexte pour éviter les réformes nécessaires afin d'améliorer l'efficacité du système public, mais devrait au contraire être encouragé.

## IDÉES

## La saga judiciaire du pont de Québec a assez duré

DENIS BLANCHETTE

Député fédéral de Louis-Hébert

L'état pitoyable du pont Champlain, à Montréal, illustre parfaitement une situation que nous ne voulons absolument pas vivre, un jour, à Québec.

Le pont de Québec a été l'objet d'une cascade de décisions douteuses dans les dernières années. Sa privatisation en 1995, par les libéraux, nous a conduits à un cul-de-sac. Tout le monde connaît la saga judiciaire dont le véritable début ne sera que... dans six mois! Seuls les avocats y trouveront leur compte, sûrement pas les citoyens de la région.

Que fait le gouvernement fédéral? Il se cache honteusement derrière une attitude légaliste et irresponsable. A mes questions à la Chambre des communes, la ministre Raitt et son prédécesseur, M. Denis Lebel, ont toujours répondu la même antienne: «Le pont de Québec appartient au CN et la cause est devant les tribunaux.» Cela fera bientôt neuf ans que la situation actuelle perdure: elle est aussi inimaginable qu'inacceptable.

## Thème électoral récurrent

Qu'en pensent les députés conservateurs de la Rive-Sud de la grande région de Québec? La question ne manque pas d'intérêt, puisque ce sont leurs concitoyens qui en sont les principaux utilisateurs. Pour M. Jacques Gourde, la réponse est claire: «Le pont de Québec n'appartient pas au gouvernement du Canada» (29 novembre 2013). Quant à M. Steven Blaney, on ne l'entend plus sur le sujet. J'espère seulement qu'il ne renie pas le commentaire publié le 20 septembre 2008: «Il y a deux façons d'entretenir une structure: il y a une façon publique, où tu la gardes toujours belle, bien peinte. Puis, il y a celle corporative, où si tu es dans le fond d'un rang, tu te dis que l'apparence n'est pas bonne mais que la structure est bonne; alors, nous, les actionnaires, on continue d'enranger des profits et on ne mettra pas d'argent.»

Dans ce commentaire, M. Blaney touchait un point très important, car l'objectif d'une compagnie privée n'est pas d'entretenir des œuvres de génie, mais de faire des profits. A partir de cette compréhension des choses, un pont tel que le pont de Québec aurait toujours dû être une infrastructure publique.



Inauguré officiellement en 1919, le pont de Québec a été désigné lieu historique national en 1996.

Me battre pour la rénovation du pont de Québec, c'est ce que je fais à la Chambre des communes depuis mon élection en 2011. Il est vrai que le sujet n'est pas «vendeur» pour un politicien, mais je n'en ai cure, car, pour moi, l'intérêt public passe avant tout. Contrairement aux libéraux et aux conservateurs qui

ont accumulé cafouillage par-dessus cafouillage dans ce dossier.

L'entretien du pont de Québec fut l'un de mes thèmes de campagne électorale en 2006, en 2008 et en 2011. Je ne voudrais pas qu'il le soit encore en 2015. Nous méritons certainement mieux que cela.

## Nouvelle approche face à l'itinérance

MARC GARNEAU

Député libéral de Westmount-Ville-Marie

La complexité du phénomène de l'itinérance au Canada demande une approche intégrée qui prend en considération les problématiques inhérentes vécues par ces hommes, femmes et jeunes vivant dans des conditions de pauvreté extrême.

La détresse psychologique, les graves problèmes de santé physique, la toxicomanie, le manque d'emploi ne sont que quelques exemples des défis auxquels nous faisons face.

Après plusieurs années à soutenir une variété d'approches et de programmes visant l'itinérance, le gouvernement fédéral a pris la décision de changer les orientations de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) en soutenant presque exclusivement les projets du type «Logement d'abord» en plus de réduire de 12% les fonds octroyés. Sans remettre en cause le besoin en programme d'accessibilité au logement, il est inadéquat, voire dangereux, de réduire l'itinérance à la simple question du logement. Il est impératif de s'attarder aux causes qui mènent ces personnes à la rue afin de mieux prévenir l'itinérance.

À travers le Canada, plusieurs projets ayant abordé l'itinérance sous diverses approches obtiennent d'excellents résultats. À Montréal, c'est via la mise en place en décembre 2012 du premier pôle de services en itinérance par la Société de développement sociale de Ville-Marie (SDSVM) que nous pouvons apprécier ce type d'approches. En mobilisant les milieux des affaires, institutionnel, culturel et communautaire (STM, Fondation Bombardier, corporation Maki-vik, C.S.S.S., Médecins du Monde, CHUM, Projet autochtone du Québec, etc.), la SDSVM, premier courtier en valeurs sociales en Amérique du Nord, a su mettre en place des actions concrètes pour lutter efficacement contre l'itinérance.

Pour répondre aux besoins croissants des sans-abri se réfugiant dans le métro, ils ont embauché un intervenant social qui travaille dans la station Place-des-Arts en concertation avec les employés de la STM ainsi que les services de police, afin de rejoindre les personnes itinérantes et de les diriger vers les ressources adéquates. Une salle de consultation médicale a également été construite afin que des spécialistes de la santé (médecins, infirmières et psychologues) puissent offrir des soins adéquats à cette clientèle. Ce projet hors du commun prévoit également des interventions qui ciblent les personnes issues des Premières Nations et des communautés inuites en situation d'itinérance afin de mieux servir cette population en pleine croissance au centre-ville de Montréal.

## Pas juste une question de logement

La SDSVM s'est également associée à des chercheurs de l'Université Laval afin de quantifier les résultats de leurs actions. Cette recherche rigoureuse leur a permis de démontrer hors de tout doute que l'itinérance n'est pas uniquement une question de logement. Par exemple, 15% des sans-abri ont un diplôme universitaire, une personne itinérante sur cinq a moins de 30 ans, un tiers des personnes sondées n'ont pas travaillé depuis au moins cinq ans, 28% sont nées en dehors du Canada et 31% sont autochtones.

Ce premier pôle de services en itinérance a permis à près de 300 sans-abri qui cherchent refuge dans le métro de recevoir de l'aide, des soins médicaux, des repas et des références vers divers services sociaux.

La phase 2 de ce projet prévoit des ateliers culturels pour des refuges autochtones, d'augmenter à trois les intervenants qui couvriront cinq stations de métro du centre-ville de Montréal ainsi que le financement d'un service de soins médicaux de proximité. Le but est d'offrir des possibilités concrètes de réinsertion pour redonner une dignité humaine aux personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance et les préparer à se réinsérer socialement.

Dans un pays membre du G8, il est inacceptable que des citoyens vivent et parfois meurent dans des conditions de pauvreté extrême. Il est plus que nécessaire de connaître l'ampleur du phénomène partout au pays et d'offrir la marge de manœuvre nécessaire aux organismes présents sur le terrain. Nous avons la responsabilité, en tant que gouvernement, de soutenir adéquatement les initiatives concrètes, novatrices et diversifiées. En ce sens, nous ne pouvons que saluer le travail effectué par la Société de développement social de Ville-Marie qui aura su incarner le leadership dont nous avons tant besoin pour résoudre le phénomène de l'itinérance.

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## Retour sur le parcours de Chomsky

## Un intellectuel, un militant, un instinct de liberté

FRANÇOIS DOYON

Enseignant en philosophie au Cégep de Saint-Jérôme, l'auteur a copublié L'art du dialogue et de l'argumentation (Chenelière Éducation) en 2009.

Noam Chomsky est né en 1928 à Philadelphie, ville qui était au XVIII<sup>e</sup> siècle le foyer de la révolution. «Je suis un enfant des Lumières», répète-t-il souvent. Quelles sont les racines de l'œuvre de cet intellectuel et militant?

## Le rationaliste

Chomsky a étudié la philosophie et la linguistique à l'Université de Pennsylvanie. Sa pensée est caractéristique de cette tradition de philosophie analytique enseignée dans les universités états-uniennes. Cette tradition considère que le but de la philosophie est l'analyse logique du langage et la clarification logique de la pensée. Née en réaction à l'obscurité de l'idéalisme allemand, la philosophie analytique accorde beaucoup d'importance à la mise en évidence des erreurs de raisonnement et des concepts vagues et obscurs que l'on retrouve trop souvent chez les penseurs inspirés par la philosophie allemande.

On retrouve donc chez Chomsky un profond dégoût de la vanité des intellectuels. Ces derniers, selon lui, «se parlent entre eux, et le reste du monde est censé les admirer, les traiter avec respect et ainsi de suite. Mais traduisez en langage simple ce qu'ils disent et vous trouverez bien souvent ou bien rien du tout, ou bien des truismes, ou bien des absurdités».

## Le linguiste innéiste

En 1966, Noam Chomsky publie un livre intitulé *Cartesian Linguistics: A Chapter in the History of Rationalist Thought*, où il se réclame du patronage de René Descartes. Descartes appartient à la tradition de l'innéisme, cette doctrine platonicienne selon laquelle l'âme contient des idées qui ne proviennent pas des sens. Chomsky va s'inspirer de cette tradition pour postuler l'existence de structures linguistiques fondamentales, innées et universellement partagées par tous les êtres humains. Un être humain n'apprend jamais à parler, il sait toujours déjà parler, car l'aptitude à la parole fait partie de la nature humaine. Comme Descartes, l'intellectuel croit que le langage humain est créatif et que cette liberté le distingue de tous les autres animaux. Sa grammaire générative est l'une des théories qui ont exercé le plus d'influence sur le domaine de la psychologie au XX<sup>e</sup> siècle. On lui doit la naissance du cognitivisme.

**DES IDÉES EN REVUES**

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Cette semaine, un extrait du numéro décembre 2013-janvier 2014 d'*À bâbord*, dont le dossier principal porte sur l'intellectuel américain Noam Chomsky ([ababord.org](http://ababord.org)).

Chomsky a approfondi sa théorie au point qu'elle relève aujourd'hui davantage de la philosophie que de la linguistique. En effet, il remet en cause radicalement la conception traditionnelle du langage, héritée d'Aristote, lorsqu'il affirme que le phénomène du langage s'apparente davantage à celui de la pensée qu'à celui de la communication. Et lorsqu'il décrit la pensée comme une sorte de «dialogue intérieur», on ne peut que remarquer l'affinité de Chomsky avec Platon.

## Le militant pour la liberté

À ses yeux, grâce à son simple bon sens, l'ouvrier peut comprendre et critiquer le monde dans lequel nous vivons. Chomsky a fréquenté dès l'âge de douze ans le kiosque à journaux de son oncle de New York, là où se rassemblaient chaque jour pour discuter de politique des ouvriers de la classe moyenne. C'est là qu'il entre en contact avec les idées anarchistes, celles qu'on retrouve dans les journaux ouvriers états-uniens dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Tout le militantisme de Chomsky repose sur l'hypothèse que l'être humain aspire naturellement à la liberté et sur le principe moral selon lequel un intellectuel a la responsabilité de dénoncer les injustices dans la mesure où il a accès plus facilement à l'information. Dès 1964, il va prendre publiquement position contre la guerre du Vietnam en déclarant que la mort de civils pendant la guerre fait partie d'une stratégie pour permettre aux États-Unis de s'imposer géopolitiquement.

Depuis, en plus de s'attaquer avec virulence à des organismes comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, Chomsky n'a jamais cessé de critiquer très sévèrement la politique étrangère des États-Unis, dont il compare les actions à celle du crime organisé. Les États-Unis sont loin d'être les défenseurs de la démocratie qu'ils prétendent être, car «selon les principes des procès de Nuremberg, chaque président américain depuis lors aurait été pendu».

Cependant, malgré la prétendue liberté d'expression, les critiques de Chomsky de la politique étrangère états-unienne n'ont presque jamais été présentées dans les médias de masse. Pour tenter d'expliquer ce phénomène, il a développé avec l'économiste Edward S. Herman une théorie sur les médias. Le fonctionnement même des médias impose des filtres à travers lesquels l'information doit passer avant d'atteindre le public. Ne se retrouvant dans les médias de masse que les informations qui ne nuisent pas aux intérêts du monde des affaires. Ainsi, les médias de masse états-uniens servent leurs intérêts comme le fait n'importe quelle entreprise, tout en collaborant avec les gouvernements d'une façon qui plairait aux pires dictateurs.

Chomsky considère les grandes multinationales comme étant de «vastes institutions de tyrannie privée». Structurées de façon très hiérarchique, ces tyrannies privées exercent une très grande influence sur les politiques de l'État tout en échappant à tout contrôle démocratique. L'État-nation se transforme progressivement en État-corporation.

Chomsky ne prétend pas savoir comment organiser tous les aspects d'une société juste. On peut associer sa pensée politique à l'anarchisme, car il croit que c'est en remettant le pouvoir économique entre les mains des travailleurs et des travailleuses qu'il serait possible d'organiser une société plus juste. Le pouvoir de tyrannies privées doit être combattu par la prise en charge de la direction des entreprises par les ouvrières et ouvriers eux-mêmes.

Si l'on retourne aux racines de la pensée de cet intellectuel, on découvre que les deux volets de l'œuvre de sa vie reposent sur l'hypothèse qu'il existe une nature humaine qui rend possible la créativité. Le respect de cette nature est nécessaire à l'organisation d'une société juste. Digne fils des Lumières, Chomsky se fonde sur l'espoir que l'humain est né pour être libre et il milite pour briser ses fers.

Des commentaires? Des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à [arobitaill@ledevoir.com](mailto:arobitaill@ledevoir.com)

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**RÉDACTION** Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Retino-Parazzelli (reporters); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgaill-Côté (reporter); **information culturelle**: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédéric Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirio, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Chartier et Geneviève Tremblay (assistantes); **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseuse), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Éveline De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE** Yanick Maréchal (administrateur web), Imane Bouharrar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Danièle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjo-

## ACTUALITÉS

## BLOC

SUITE DE LA PAGE 1

main maintenant, pour le parti», a-t-il affirmé, la voix noyée par l'émotion.

Selon différentes sources, M. Paillé, âgé de 63 ans, souffre d'une forme d'épilepsie qui a diverses conséquences: perte de mémoire, perte d'équilibre ou narcolepsie.

Avant même que ne débute le point de presse, la question de l'identité du prochain chef bloquiste était sur toutes les lèvres. En entrevue avec *Le Devoir* hier, Gilles Duceppe n'a pas fermé la porte à un retour à la tête du parti qu'il a quitté après l'amère défaite électorale de 2011. Quand on lui demande s'il est intéressé, il n'écarte pas tout de go cette option. «*Ça arrive ce matin [hier], je n'ai pas vraiment pensé à ça [...] J'ai fait autre chose depuis ce temps-là [...] Je n'ai pas eu de réflexion sur tout ce qui se passe.*»

## Un front pro-Duceppe?

En coulisse, on convient que M. Paillé n'était pas le chef le plus charismatique ou éloquent avec les médias. Une source estime que ce départ, aussi tragique soit-il sur le plan personnel, «*peut être un mal qui se tourne en bien*». Un nouveau chef élu dans l'année ferait la tournée des médias et

ferait parler de lui avant l'élection fédérale de 2015.

Spontanément dans les rangs bloquistes, plusieurs évoquent la candidature de l'ancien chef, qui a dirigé le parti de 1997 à 2011. Un «*mouvement spontané avec beaucoup de jeunes*» prendrait déjà forme afin de ramener Gilles Duceppe à la barre, a rapporté l'ancien député bloquiste Pierre Paquette. «*Ce n'était pas quelque chose de pensable tant que M. Paillé était en poste, mais c'est maintenant quelque chose qui est envisageable.*»

Deux autres sources ont indiqué que M. Duceppe sera assurément courtisé. «*Je ne sais pas si lui est intéressé, mais il y a bien des militants qui seraient intéressés à le revoir*», confie l'une d'elles. «*J'ai l'impression qu'il va trouver qu'il tourne en rond. Et il est en forme et il n'est pas vieux*, explique une autre. *Son nom va circuler, les gens vont l'appeler, il va avoir de la pression, c'est sûr.*» Ne serait-ce pas humiliant de revenir dans l'arène après avoir essayé une telle défaite? Peut-être, mais «*des fois, tu as envie d'un match de revanche...*»

M. Paquette estime que le prochain chef devrait être «*fort au plan des idées*», «*respecté des militants*» et «*susciter assez rapidement l'adhésion de l'ensemble des membres*». Dans cette optique, Gilles Du-

## De bons vœux pour Paillé

Daniel Paillé a reçu les bons vœux de ses collègues fédéraux, le premier ministre Stephen Harper lui souhaitant un «*prompt rétablissement*» sur Twitter tandis que son lieutenant québécois, Denis Lebel, lui a souhaité «*une belle continuité de carrière et une belle continuité de vie*». De passage à Bruxelles, la première ministre québécoise, Pauline Marois, a remercié M. Paillé «*pour ce qu'il a fait pour le Bloc québécois, pour le mouvement souverainiste*» et elle a déclaré que le parti avait toujours sa place sur la scène politique fédérale. «*Il est toujours nécessaire qu'il y ait des gens pour défendre les intérêts du Québec.*»

ceppe est «*un nom qui est très sérieux*».

Candidat pressenti lors de la dernière course, M. Paquette a fermé la porte à double tour, en entrevue. «*J'aurais eu l'occasion de me présenter lorsque Gilles Duceppe a quitté et j'avais décidé que ce n'était pas quelque chose qui m'intéressait et ça demeure toujours la même chose. Je n'ai pas l'intention de me présenter.*»

Du côté du caucus bloquiste, si ce n'est pas Duceppe, on gravite vers André Bellavance. Ce dernier a davantage «*le sens de la clip*» tandis que Jean-François Fortin est perçu comme «*trop pédagogue*».

Tous deux présents au point de presse de M. Paillé, aucun n'a voulu s'aventurer sur ce terrain, préférant d'abord saluer leur chef et déplorer son départ. «*Je ne*

*veux même pas envisager. Je m'en suis pas là*», a répliqué M. Fortin au *Devoir*. Il s'était porté candidat la dernière fois, pour terminer troisième et dernier.

Egalement candidate en 2011, Maria Mourani — qui a claqué la porte du Bloc dans la foulée des débats sur la charte des valeurs — a refusé d'accorder des entrevues et s'est contentée de souhaiter, par écrit, «*un prompt rétablissement*» à M. Paillé.

Quant aux ex-députés bloquistes devenus chefs de cabinet à Québec, il serait surprenant, dit-on, de les voir démissionner pour revenir dans l'opposition à Ottawa.

## Un parti en forme

Daniel Paillé s'est dit convaincu qu'il laisse un parti en bonne santé et prêt à rebondir. Le Bloc compte 35 000 membres et une organisation

dans toutes les régions. «*Je laisse un parti qui a de l'élan [...] et qui va sans doute reprendre la place*» qu'il occupait aux Communes, a-t-il fait valoir. Mais cet élan, M. Paillé s'en serait voulu de le freiner en restant en selle malgré la maladie, a-t-il dit. Les appuis du Bloc stagnent autour de 20%.

Différentes personnes ont salué le «*travail remarquable*» qu'il a abattu pendant ses deux années de direction. «*Il a tout changé, il a réduit la structure administrative, il a changé le loyer du parti*, explique-t-on. *Il a établi un plan jusqu'en 2015 et ça tient la route, mais après mois. Chaque chèque était signé par lui. Il faisait vraiment un maudit bon travail. La maison financière est en ordre.*»

«*C'est dommage, car il a fait la première étape, la plus ingrate, celle de réorganiser le parti et ses finances, a renchéri M. Paquette. La prochaine étape, c'était les orientations politiques et il n'aura pas l'occasion de le faire.*»

La vice-présidente du parti, Annie Lessard — devenue chef par intérim —, et le bureau national se réuniront en janvier pour déterminer la suite des choses. Le Bloc tiendra un congrès au mois de mai, à Rimouski. Trop tôt cependant pour dire si ce sera le moment d'élire le prochain chef, a noté M<sup>me</sup> Lessard.

Le Devoir

## NSA

SUITE DE LA PAGE 1

par le 4<sup>e</sup> amendement de la Constitution américaine relatif à la protection de la vie privée», écrit le juge Leon en ajoutant que la technologie qui régit le programme de surveillance est «*quasi orwellienne*».

Dans sa décision, il déclare que les plaignants sont parvenus à démontrer que le programme de la NSA allait à l'encontre des droits déterminés par le 4<sup>e</sup> amendement de la Constitution en ce qui concerne notamment les perquisitions et les saisies non justifiées.

Quant au gouvernement américain, le juge souligne qu'il n'a pas été en mesure «*de donner un seul exemple pour démontrer que la collecte massive de métadonnées était essentielle pour prévenir une attaque ou pour permettre au gouvernement de résoudre un problème urgent*».

Il a qualifié le programme de la NSA «*d'arbitraire*» en ajoutant «*que l'auteur de la Constitution, James Madison, serait atterré*» de voir ce programme.

Le juge Leon a ainsi ordonné au gouvernement américain de cesser immédiatement la collecte des métadonnées téléphoniques de MM. Klayman et Strange qui ont des comptes chez l'opérateur Verizon. Il a également exigé la destruction de toutes leurs métadonnées.

## Une décision en appel

Bien que cette décision soit un premier revers pour le gouvernement américain, Washington aura tout de même la chance de se défendre de nouveau. Le juge Leon a décidé de renvoyer le dossier vers une cour d'appel qui devra se prononcer sur le fond du programme des collectes massives de métadonnées téléphoniques. Il estime que ce programme outrepassa sa juridiction parce qu'il touche aux valeurs fondamentales de la Constitution.

«*Il s'agit du dernier chapitre dans la longue lignée des défis auxquels le pouvoir judiciaire a dû répondre pour ménager la sécurité nationale des États-Unis et les libertés individuelles de nos citoyens*», écrit-il.

Les associations de défense des libertés individuelles ont salué la décision du juge Leon. «*Elle montre bien que le pouvoir judiciaire examine ce programme [de surveillance] et le juge illégal*», a déclaré Kurt Opsahl, de la Fondation de la frontière électronique.

## Snowden se réjouit

L'ex-agent de la NSA, Edward Snowden, qui est à l'origine des révélations de ce programme de collectes de métadonnées, s'est aussi réjoui des conclusions du magistrat américain. «*Aujourd'hui, un programme secret autorisé par un tribunal secret a été jugé comme violant les droits des Américains*», a-t-il écrit dans un communiqué publié dans le *New York Times*.

Cette décision judiciaire est d'ailleurs survenue le jour même où la Maison-Blanche a rejeté l'idée d'entreprendre des négociations avec Edward Snowden en échange des documents qu'il détient. Dimanche, un employé de la NSA avait proposé sur la chaîne CBS d'entreprendre des pourparlers pour récupérer ces documents, mais le porte-parole du président Obama, Jay Carney, a indiqué que «*notre position n'a pas changé sur le cas de M. Snowden*». Il a rappelé que M. Snowden, qui est présentement en exil en Russie, a été «*inculpé d'avoir divulgué des renseignements secrets*» qui est un délit passible d'emprisonnement.

Avec l'AP et l'AFP  
Le Devoir

## UPAC

SUITE DE LA PAGE 1

connaît M. Lafrenière.

De son bureau de la rue Fulum, Robert Lafrenière a une vue imprenable sur le port de Montréal, la porte d'entrée de la drogue, et sur le Stade olympique, un monument à la gloire de la corruption.

«*On a une belle vue, mais je n'ai pas vraiment le temps de regarder*», dit-il en riant.

En 2013, l'UPAC a connu une année occupée, avec 1250 signalements (une hausse de 40%). Chaque fois qu'une opération d'envergure a été médiatisée, la ligne 1 888 de l'UPAC s'est mise à sonner.

L'Unité a réussi des coups d'éclat en arrêtant les maires de Laval (Gilles Vaillancourt), de Montréal (Michael Applebaum) et de Saint-Constant (Gilles Pépin).

M. Lafrenière est particulièrement heureux du dénouement de la plus récente affaire de corruption à Châteauguay.

L'arrestation de Jacques Roy, de René et Eric Lafrance et de Michel Bergevin est le résultat d'un choc des valeurs. Les quatre présumés complices pensaient qu'ils pourraient faire main basse sur des terrains convoités comme à la belle époque, en offrant des pots-de-vin à la maïresse.

Nathalie Simon a riposté à



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière a dévoilé lundi les résultats obtenus par l'UPAC en 2013.

cette tentative de corruption en dénonçant le quatuor à la police.

«*C'est un acte méritoire, estime Robert Lafrenière. Il y a beaucoup d'élus qui nous ont dit depuis quatre ans qu'ils avaient eu des offres d'enveloppes. Mais à ma connaissance, c'est à peu près la première fois que quelqu'un nous le signale et continue à collaborer avec nous jusqu'à la conclusion de l'enquête.*»

Les élections de novembre dernier ont marqué la fin de la

recréation pour quelques potentats locaux. «*Il y a un gros changement, mais il y a encore des poches de résistance. On le voit dans nos signalements. Il y a encore des gens qui pensent que c'est correct de faire ça [la collusion ou la corruption]*», se désole M. Lafrenière.

## Appel à la vigilance

Depuis la création de l'escouade Marteau (l'ancêtre de l'UPAC) en 2009, le marché de la collusion s'est refroidi.

Le prix des contrats publics

## L'UPAC en chiffres

Voici les principales statistiques opérationnelles de l'UPAC en 2013.

**1250 signalements** de citoyens, en hausse de 40% sur un an.

**66 arrestations**, principalement pour fraude envers le gouvernement, complot, trucage d'appels d'offres et abus de confiance.

**30 millions** de dollars réclamés en amendes pour des fraudes fiscales à Revenu Québec.

**7000 personnes** rencontrées, dans les ministères, villes et organismes publics, afin de faire de la prévention.

**3000 entreprises** ou individus visés en vertu de la nouvelle loi sur l'intégrité.

dans les municipalités a chuté de 30 à 35%, selon les estimations. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) aurait épargné 240 millions en 2013 seulement.

M. Lafrenière profite du bilan annuel de l'UPAC pour rappeler l'importance de «*ne pas baisser la garde*».

«*Il ne faut pas penser que le problème de corruption et de collusion au Québec est réglé. Ça prend une vigie, ça prend une permanence*», insiste-t-il.

Dotée d'un budget de 47 mil-

admet Hélène Allaire, directrice des études au Collège Marie-Victorin. «*Et quand le cours n'est choisi par aucun étudiant, on retravaille la formulation de la description du cours.*»

Des cours aux thèmes accrocheurs parlant de sexualité et d'amour n'ont pas de mal à trouver preneur. En revanche, un cours de géographie intitulé «*enjeux de la planète*» pourrait être retravaillé pour se coller aux besoins des étudiants, a expliqué M<sup>me</sup> Allaire.

«*Les enseignants ont un effort particulier à faire sur le titre, mais le comité qui évalue le cours est très vigilant pour s'assurer que le descripteur reflète bien le contenu réel. Sinon, ça pourrait devenir superficiel*», renchérit Marie Blain, directrice adjointe des études également au Collège Marie-Victorin. Le cours Sexualité et amour n'est pas qu'un cours où l'on parle de ses expériences sexuelles. «*Les étudiants ont des travaux d'analyse à faire.*»

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

## CÉGEP

SUITE DE LA PAGE 1

chez vous.

Devant les velléités de supprimer un des deux cours pour le remplacer par un cours d'histoire, les enseignants et les étudiants ont été nombreux à manifester leur attachement à cette formation complémentaire.

«*Drogue, musique et société*», «*Gestion du stress par différentes techniques et méthodes, comme le massage*», «*La chimie de la bière et du vin*»... La présidente de la Fédération étudiante collégiale, Éliane Laberge, sourit lorsqu'on lui énumère les titres des différents cours complémentaires offerts dans les cégeps. Elle ne nie pas que certains titres sont là pour attirer et concède qu'il y a un peu de ménage à faire. «*Certains cours sont offerts et il n'y a pas d'étudiants qui les*

choisissent alors [on les enlève]. *Les cours varient beaucoup d'un cégep à l'autre*», dit-elle, souhaitant un peu plus de cohésion. Mais ce n'est pas une raison pour tout éliminer. «*Ça permet à des étudiants de se découvrir de nouveaux champs d'intérêt*», souligne-t-elle. Près d'un étudiant sur trois change de programme pendant le cégep.

Ces cours peuvent sembler futiles aux yeux de certains, reconnaît le président de l'Association des professeurs d'histoire au collégial, Vincent Duhaime. «*Il y a des enseignants qui disent que ce n'est pas si important la formation complémentaire et que les cours sont farfelus et un peu trop ludiques*, dit-il. *Pour ma part, j'ai vécu des expériences extraordinaires dans les cours que j'ai eus. Je ne dirais pas que c'est une bonne chose de les couper. Ce serait quoi la signification d'une formation complémentaire s'il ne reste qu'un seul cours?*»

Chez certains enseignants, le son de cloche est différent. «*En fait, le seul véritable intérêt de ces cours est de permettre aux administrations d'annuler des mises en disponibilité qu'elles doivent financer localement. C'est un scandale qu'on invoque la valeur pédagogique de ces cours pour s'en prendre au nouveau cours d'histoire*», souligne un enseignant au cégep, sous le couvert de l'anonymat. Il s'étonne du soudain attachement à cette formation qui n'a pourtant jamais enflammé les débats.

## Concours de popularité

Comme le cours s'adresse aux étudiants et qu'il doit, sur des dizaines offerts, en choisir deux — ce ne serait bientôt plus qu'un seul —, il est normal qu'une certaine concurrence s'installe, une sorte de concours de popularité. «*Certains vont regarder les titres des autres cours et voir comment ils vont essayer de vendre le leur*»,

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390